

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 21 Octobre 2010

Question n° 4

OBJET : **Parking du Théâtre - Adoption de tarifs complémentaires**

Service instructeur : Direction Générale des services

Rapporteur au Conseil : Monsieur DUBY

Avis des commissions

- | | | |
|--|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Commission des finances, du développement économique et de l'administration communale. | <input type="checkbox"/> Commission de l'urbanisme, des travaux, du logement et du développement durable | <input type="checkbox"/> Commission de la famille, des affaires sociales, de la jeunesse, de la culture, des sports et des loisirs |
|--|--|--|
-

RAPPORT DE PRESENTATION

« Mes chers collègues,

Lors de notre séance du mois de mai, vous avez adopté les tarifs des redevances d'occupation des places de stationnement du parking de la copropriété du Théâtre dans lequel la Ville est restée propriétaire de 234 emplacements. Vous avez, par là même, désigné les catégories d'usagers qui pourraient bénéficier en priorité des possibilités d'abonnement.

Depuis cette séance, le parking de l'Europe a ouvert au public le 1^{er} septembre et nombre des anciens locataires de la SEMI-Sèvres ont souscrit un abonnement auprès de la société Q-Park chargée de son exploitation.

L'administration municipale a pu ainsi mettre en œuvre le programme d'affectation des places devenues vacantes au parking du Théâtre. Ainsi, au 25 septembre, sur les 234 emplacements disponibles, 204 ont été affectés :

- 21, à titre gratuit, pour les besoins de l'administration municipale (véhicules de service et véhicules des agents logés par nécessité absolue de service chargés du gardiennage de l'hôtel de ville et de la maison des associations),
- 25, à titre gratuit, pour les agents du commissariat de police,
- 4 , à titre gratuit, pour les véhicules de la Croix Rouge (soins à domicile)
- 23, à titre payant , 25 ou 30 € mois, à des salariés de la ville ou assimilés,
- 3, à titre payant, 30 € par mois, à des enseignants des écoles Gambetta,
- 25, à titre payant, 30 € par mois, à des enseignants du collège de Sèvres,
- 38 , à titre payant, de 30 à 60 € par mois, à des locataires de I3F
- 39, à titre payant, 30 € par mois, au Ministère des Finances, Centre des impôts de Sèvres, pour ses agents,
- 9, à titre payant, 65 € par mois, au Département des Hauts de Seine pour ses agents de la circonscription Vie sociale,
- 17, à titre payant, 65 € par mois, à des particuliers ou entreprises sévriennes.

La recette brute annuelle est estimée à 52 000 €.

Afin de pouvoir proposer aux commerçants du marché Saint-Romain une solution de stationnement pour les véhicules utilitaires légers qu'ils utilisent pour leur activité, il vous est proposé d'instaurer deux nouveaux tarifs particuliers :

- abonnement 2 jours par semaine : 25 € par mois
- abonnement 5 jours par semaine : 50 € par mois.
-

On rappellera que le Conseil de communauté a institué des abonnements sur voirie en zone rouge pour les véhicules utilitaires de grand gabarit (50 € par mois ou 150 € par trimestre).

Par ailleurs, la situation ou la configuration de plusieurs emplacements ne permettant pas le stationnement d'automobile dans de bonnes conditions, il est envisagé de les destiner au stationnement des deux-roues motorisés ; en conséquence, il vous est proposé d'instaurer un tarif particulier de 10 € par mois ou 30 € par trimestre.

Je vous informe enfin que c'est la société Q-Park qui a été retenue, après appel d'offres, pour assurer la gestion de ces emplacements dans le cadre d'une convention de mandat, à compter du 1^{er} octobre prochain.

Je vous prie, mes chers collègues de bien vouloir en délibérer. »